



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/85
S/25280
11 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 11 février 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de S. E. M. Ilija Djukic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, concernant la déclaration faite par S. E. M. Warren Christopher, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre de la question intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Déclaration du Ministre yougoslave des affaires étrangères
concernant la déclaration du Secrétaire d'Etat des
Etats-Unis d'Amérique

La République fédérative de Yougoslavie se félicite de la décision prise par les Etats-Unis d'Amérique de participer activement et directement aux négociations de paix en cours concernant la Bosnie-Herzégovine.

Nous estimons qu'il est très important que les Etats-Unis appuient fermement l'action menée par le truchement des négociations Vance/Owen. La Yougoslavie a déjà exprimé son appui au plan de M. Vance et lord Owen, qu'elle considère comme le cadre le plus complet et le plus réaliste pour parvenir à une paix juste et durable en Bosnie-Herzégovine, malgré certaines difficultés qu'il est possible d'aplanir par la voie de négociations.

Nous notons avec une satisfaction particulière que les Etats-Unis partagent la position que soutient depuis longtemps la Yougoslavie, à savoir que ce n'est que par la voie de négociations que l'on pourra mettre fin à ce conflit et que l'on ne peut imposer un règlement de la crise, qui ne pourra être réalisé qu'avec l'accord entier des trois parties bosniaques - musulmans, Serbes et Croates.

La Yougoslavie se félicite aussi de l'active participation aux négociations de paix de la Fédération de Russie, qui, comme les Etats-Unis, a d'étroits liens historiques avec les peuples de la République fédérative de Yougoslavie.

Je tiens à rappeler que dès le 30 mai 1992, les dirigeants serbes ont proposé que les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie participent directement au règlement de la crise afin d'éviter que le sang ne se mette à couler en Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, la déclaration du Secrétaire d'Etat, M. Christopher, contient des réserves partiales et certaines allégations dirigées principalement contre la République fédérative de Yougoslavie et la Serbie.

Il est surprenant, inacceptable et même décourageant de voir la Yougoslavie et la Serbie menacées d'un nouveau renforcement des sanctions et des pressions politiques puisque l'on sait bien que la Yougoslavie et ses républiques, la Serbie et le Monténégro, ont joué à Genève un rôle crucial pour faciliter les progrès des pourparlers de paix et qu'elles ne se sont pas départies de cette politique de paix, ce qu'elles ont confirmé ici encore, à New York. Notre action en faveur de la paix a été saluée à maintes reprises par le Secrétaire général, par les coprésidents et au cours des délibérations du Conseil de sécurité.

/...

Du fait qu'il n'existe d'autre issue qu'un règlement politique, la Yougoslavie est prête à continuer de jouer son rôle et d'user de son influence pour que le plan Vance-Owen soit accepté par la voie de négociations de paix entre les trois parties. Dans le même ordre d'idées, il convient d'exercer des pressions égales sur toutes les parties qui suscitent des conflits armés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie afin qu'elles déposent les armes et reconnaissent que des négociations politiques sont le seul moyen de résoudre ces conflits.

A cet égard, il faut souligner que l'agression perpétrée par la Croatie contre les zones protégées par les Nations Unies peuplées en grande majorité de Serbes doit être enrayée, et la résolution 802 (1993), comme les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, pleinement et immédiatement appliquées, car cette agression met directement en péril tous les efforts de paix en Bosnie-Herzégovine.
